Journal des anthropologues
Association française des anthropologues

84 | 2001
Anthropologie et économie

La monnaie entre économie et anthropologie

André Orlean

Édition électronique
URL : http://journals.openedition.org/jda/2538
DOI : 10.4000/jda.2538
ISSN : 2114-2203

Éditeur
Association française des anthropologues

Édition imprimée
Date de publication : 1 janvier 2001
Pagination : 17-25
ISSN : 1156-0428

Référence électronique
André Orlean, « La monnaie entre économie et anthropologie », *Journal des anthropologues* [En ligne], 84 | 2001, mis en ligne le 01 janvier 2002, consulté le 19 avril 2019. URL : http://journals.openedition.org/jda/2538 ; DOI : 10.4000/jda.2538

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

Journal des anthropologues

La monnaie entre économie et anthropologie

André Orlean

1 Je suis économiste et, en tant qu'économiste, lire les anthropologues, les rencontrer et discuter avec eux a toujours été à mes yeux une tâche importante. J'ai pu constater, au cours de ma carrière, qu'un tel point de vue n'était guère partagé. Au-delà de mots d'ordre généreux et vagues incitant au dialogue entre disciplines, on observe un préjugé tenace, majoritairement partagé selon lequel les travaux interdisciplinaires[1] relèveraient d'une économie mineure. Aussi suis-je heureux qu'une telle journée ait lieu car je crois à la nécessité pour l'économie de s'ouvrir aux réflexions de l'anthropologie. Non pas par goût immodéré du dialogue et de l'ouverture intellectuelle. Il y va, selon moi, de l'intérêt même de la théorie économique. Pour expliciter cette thèse, je m'appuierai sur le travail collectif qu'anthropologues, historiens, psychologues et économistes avons mené sur la question de la monnaie, travail qui a débouché sur un ouvrage commun ayant pour titre *La monnaie souveraine* (Aglietta, Orléan, 1998)[2]. C'est là le résultat d'une collaboration très active qui, pendant cinq ans, nous a réunis au moins une fois par mois. Aujourd'hui encore, l'aventure se poursuit puisque le « noyau dur » du groupe, constitué de Michel Aglietta, Jean Andreau, Jean Cartelier, Daniel de Coppet, Bruno Théret et moi-même, continue ses réunions périodiques pour travailler ensemble, et avec d'autres, à une analyse des crises monétaires.

2 Ce qu'enseigne d'abord cette expérience est la difficulté qu'il y a à nouer un dialogue sérieux entre disciplines. Un obstacle important s'est révélé être l'existence d'une fausse intercompréhension entretenue par une communauté superficielle de vocabulaires (monnaie, légitimité, souveraineté, valeur, individualisme) qui masquait l'écart réel existant entre nos méthodologies et problématiques. Dans notre cas, il a fallu deux années pour comprendre que nous ne nous comprenions pas ! La première étape s'est terminée, et le « travail sérieux » a pu commencer, lorsque nous avons réalisé que, derrière les mêmes mots, nous mettions des réalités très diverses. Cela explique pour partie la longueur de cette recherche commune, cinq années. Avoir du temps est un atout précieux, et peut-être indispensable, si l'on veut affronter de manière sérieuse les

barrières disciplinaires. C'est d'ailleurs un problème pour nos institutions de tutelle. En effet, comment inciter un chercheur à poursuivre une voie si exigeante en temps et en investissement personnel ? Ne peut-on craindre qu'aux termes d'un rapide calcul coûts/avantages, un tel projet soit jugé peu rentable ? Je ne suis pas sûr que chacun prenne la mesure de ces difficultés. Si je regarde le CNRS, il me semble que le système actuel d'évaluation n'est pas propice à de telles expériences car la difficulté de l'interdisciplinarité et son importance n'y sont pas pleinement perçues. En cela, le CNRS ne fait d'ailleurs que refléter les préjugés de nos communautés scientifiques qui n'accordent qu'une faible reconnaissance à de telles orientations.

3 Si j'essaie d'analyser les raisons qui ont fait que *La monnaie souveraine* a pu aboutir, j'en vois une essentielle, le fait d'être parti d'une hypothèse théorique originale qu'aucune discipline ne pouvait revendiquer comme étant sienne. Ce faisant, nous dessinions dès l'origine les contours d'un espace spécifique, appartenant en propre au groupe, un lieu central qui se voulait avant tout lieu de rencontre. Il revenait alors à chacun de se demander comment il pouvait habiter l'espace commun, ce qui le rapprochait des autres. La monnaie comme expression de la « totalité sociale », ce que plus tard nous avons appelé « la souveraineté », telle a été notre hypothèse première. Sous la lumière de cette question commune a pu être construit le réseau de faits et de concepts qui constitue aujourd'hui *La monnaie souveraine*.

4 Du point de vue de l'économiste, cette hypothèse apparaît comme étant tout à fait « exotique ». Pour au moins deux raisons. D'une part, parce que la notion de « totalité sociale » et, *a fortiori*, celle de « souveraineté » sont étrangères à cette discipline. L'économie analyse des individus séparés, calculateurs, plongés dans un monde de marchandises dont ils estiment les utilités. Les « totalités » n'y apparaissent *qu'ex post*, comme résultat de l'agrégation statistique des individus. Pour cette raison, elles n'ont ni autonomie, ni identité propre. Milton Friedman exprime avec force cette idée lorsqu'il écrit à propos de la nation : « Pour l'homme libre, la nation ne propose aucun but propre, sinon celui qui résulte de l'addition des buts que les citoyens, chacun de leur côté, cherchent à atteindre ; et il ne reconnaît d'autre dessein national que la somme des desseins individuels ». On ne peut mieux exprimer l'individualisme radical de la théorie économique. D'autre part, parce que cette hypothèse met en avant la dimension non marchande de la monnaie, son origine fondamentalement holiste. Il s'agit alors de souligner l'étrangeté de la monnaie au regard des principes commandant à l'ordre contractuel. On est ici très loin de la fable des économistes, pont aux ânes des manuels élémentaires, qui nous dit que la monnaie aurait émergé comme solution aux problèmes que posait le troc.

5 Dès lors qu'il y réfléchit plus profondément, une fois le caractère polémique de la formulation digéré, l'économiste théoricien a de quoi être séduit par cette idée d'une monnaie qui serait, de par sa nature, étrangère aux règles qui président à l'échange contractuel. En effet, il lui faut bien admettre que la théorie économique éprouve de grandes difficultés à intégrer la monnaie à son édifice conceptuel. On peut même dire, et beaucoup d'économistes le reconnaissent, qu'il n'existe pas aujourd'hui *« un cadre théorique convenable pour étudier le fonctionnement d'une économie monétaire »* (Hellwig, 1993 : 216). La meilleure illustration de ce fait nous est donnée par la théorie de l'équilibre général, joyau de la théorie économique contemporaine, qui traite d'une économie sans monnaie. Pour notre part, nous voyons dans ce fait, une reconnaissance implicite du caractère non contractuel de la monnaie. Ce ne sont pas des raisons de circonstances qui

expliquent l'absence de monnaie dans l'économie walrassienne, mais bien une incompatibilité de nature entre les principes de l'échange volontaire qui fondent celle-ci et la monnaie. Si nous nous tournons vers les courants libéraux qui se sont développés dans la mouvance des idées proposées par Friedrich Hayek, cette hypothèse trouve encore de nouveaux arguments. Car que nous disent-ils ? Ils défendent l'idée selon laquelle une véritable société contractuelle est une société dans laquelle on aurait supprimé la monnaie telle que nous la connaissons. Pour la remplacer, ces libéraux avancent un système de monnaies privées, émises librement, en concurrence les unes avec les autres. A leurs yeux, la présence d'une banque centrale, bénéficiant du monopole d'émission, est une violation des principes individualistes qui doivent commander à l'ordre économique concurrentiel. A nouveau, cette position souligne l'étrangeté monétaire pour qui soutient l'avènement d'une société intégralement régie par le principe de l'offre et de la demande.

6 Une fois que l'économiste a pris conscience de cette étrangeté monétaire, qu'il a mesuré les limites de ses outils traditionnels, le voilà prêt à écouter les autres sciences sociales et leurs analyses du fait monétaire. C'est là un retournement radical de perspective. Au lieu d'assimiler les monnaies archaïques à des précurseurs inachevés des monnaies modernes, on s'efforce de repenser ces dernières à la lumière des premières. Comme l'écrivent certains anthropologues, on se demande *« non pas si la monnaie primitive se conforme ou non à une des définitions possibles de la monnaie moderne, mais plutôt si elle ne révèle pas en celle-ci des propriétés insoupçonnées »* (Barraud, de Coppet, Iteanu & Jamous, 1984 : 421). On peut noter que ce point de vue conduit à mettre l'accent sur les fonctions monétaires d'unité de compte et de réserve de valeur, plutôt que sur la fonction de moyen de circulation, comme le fait la théorie économique standard. Comme l'écrit G. Simmel, tout argent n'est qu'une « assignation sur la société ». *« L'acquittement de toute obligation particulière au moyen d'argent signifie précisément que désormais la société dans son ensemble va assumer cet engagement vis-à-vis de l'ayant droit »* (1987 : 195). Se tourner vers l'historien et l'anthropologue est alors absolument nécessaire pour comprendre comment les totalités sociales se construisent et agissent, sur quel travail symbolique est fondée la souveraineté. Seule une telle réflexion permettra de donner un sens précis à notre hypothèse première, « la monnaie comme expression de la totalité sociale ». Contrairement à l'idée d'une monnaie qui sortirait des échanges, nous voyons dans la monnaie une condition nécessaire à l'existence et au développement des économies marchandes : la monnaie précède le marché. Parce qu'elle « totalise » la société et donne aux valeurs que celle-ci respecte une expression synthétique, elle permet les transactions marchandes. La capacité à être un opérateur de totalisation nous apparaît, de ce point de vue, comme une dimension essentielle du fait monétaire. En cela, la monnaie a partie liée à la souveraineté qui prétend également à cette totalisation. C'est ce point qui échappe à l'économie walrassienne en raison de ses présupposés individualistes.

7 Les travaux de Daniel de Coppet sur les 'Aré'aré et de Jean Andreau sur le *census* romain font apparaître les formes concrètes par lesquelles s'opère la totalisation sociale et montrent le rôle essentiel qu'y joue la monnaie. Pour l'économiste que je suis, c'est un choc théorique que de voir la monnaie naître, hors du moyen de circulation, au point précis où les communautés se construisent dans l'affirmation de leur souveraineté. Par exemple dans le *census* romain que nous décrit Jean Andreau (1998 : 213-250), on voit que l'ordre politique, militaire et fiscal, romain est lié aux opérations de recensement et d'évaluation monétaire des citoyens romains. En effet, à partir de ces évaluations, est

déterminée la répartition des citoyens en une hiérarchie d'ordres et de catégories censitaires. C'est même une totalisation concrète qui nous est donnée à voir dans les premiers temps de Rome puisque tous les citoyens romains sont alors réunis sur le champ de Mars pour constituer l'armée. On a donc un opérateur de socialisation qui, au travers de la monnaie, pense la société, l'ordonne et exprime ses valeurs. Voilà une dimension de la monnaie qui est souvent négligée dans les histoires monétaires élaborées par les économistes qui centrent leurs analyses sur la monnaie comme intermédiaire des échanges. Chez Daniel de Coppet, on trouve des réflexions tout à fait semblables. Il écrit lui-même : « La monnaie est un être capable de représenter la totalité socio-cosmique, c'est-à-dire la communauté 'aré'aré... En tant que substance tangible représentant la société comme un tout socio-cosmique, la monnaie est une forme auto-référente de ce tout » (1998 : 175). Durant la fête funéraire, l'élévation du mort au statut d'ancêtre se fait au travers de la proclamation des sommes monétaires recueillies tout le long de la journée. L'expression monétaire du mort relance de nouvelles relations sociales et pérennise le tout de la société. Ces analyses donnent à l'économiste d'importantes intuitions sur le rôle des représentations totalisantes que permet la monnaie.

8 Par ailleurs, il est très intéressant de constater que chez les 'Aré'aré, aucune connotation péjorative n'est attachée à la monnaie. Dans cette société, au contraire, la monnaie exprime tout ce qu'il y a de plus profond dans l'être social. Elle est associée aux valeurs les plus hautes de cette société. *« Le sceau monétaire transforme une relation quelconque en une relation vraie »* (*ibid.* : 163). C'est l'autonomisation du domaine économique, puis l'association qui est faite entre activités marchandes et monnaie, qui a conduit à cette connotation péjorative. Dans les sociétés anciennes, antérieures à cette autonomisation de la marchandise, la monnaie est hautement valorisée puisqu'elle apparaît comme un marqueur de toutes les relations sociales importantes, comme le lieu où se trouvent réaffirmées les valeurs essentielles. Ainsi, Daniel de Coppet cite un mélanésien, devenu prêtre anglican, qui, de retour chez les 'Aré'aré, déclare, pour expliquer ce qu'est Jésus Christ, *« Jésus Christ c'est comme la collecte des monnaies »* (*ibid.* : 197). Cette comparaison ne peut manquer de questionner notre regard d'économiste sur la monnaie.

9 A partir de ces fortes analyses, l'économiste est amené à se demander jusqu'où et sous quelles formes cette dimension est présente dans les sociétés contemporaines. Qu'est-ce que veut dire aujourd'hui « la monnaie comme opérateur de totalisation » ? Si l'enjeu de la monnaie est toujours l'appartenance à une communauté de valeurs, cette appartenance s'inscrit dans des formes qui varient selon les époques et les sociétés. C'est au travers de la notion de « dette de vie » qu'on a cherché à en saisir la logique générale. Les sociétés modernes sont, dans cette perspective, caractérisées par un dédoublement problématique de la « dette de vie » sous les formes hétérogènes de la dette économique et de la dette sociale. Les dettes économiques expriment les conditions d'insertion des individus dans la division du travail marchande. Les dettes sociales quant à elles sont de nature politique : elles sont les contreparties des droits sociaux, constitués historiquement et attachés à l'exercice de la citoyenneté (éducation, retraites, santé...). Cette analyse pense alors la société capitaliste comme étant divisée entre des richesses privées que la société reconnaît en validant les dettes privées et les valeurs de cohésion qu'elle exprime politiquement dans la dette sociale. L'institution monétaire est à la jonction de ces deux logiques hétérogènes dans la mesure où dettes sociales et dettes économiques sont exprimées toutes deux dans la même unité de compte au sein d'un même espace monétaire. C'est parce que la monnaie promeut l'unification des comptes qu'elle peut

prétendre à exprimer un point de vue englobant dans nos sociétés. Notre appartenance économique et sociale y est pensée dans les mêmes termes. La tension est alors très forte. La légitimité de la monnaie résulte de sa capacité à produire des compromis assurant l'unité de la dette de vie.

10 Parce qu'elle confère à la monnaie une mission centrale dans la régulation globale de la société capitaliste, cette perspective théorique rompt avec la vision d'une monnaie purement fonctionnelle, c'est-à-dire d'une monnaie dont le rôle pourrait être restreint à la seule organisation des échanges marchands. C'est l'idée de neutralité monétaire qui est ainsi critiquée. La monnaie n'est jamais un voile : au travers des compromis qu'elle promeut, elle exerce nécessairement une action en profondeur sur les relations économiques. C'est d'ailleurs précisément parce qu'elle intervient avec beaucoup de force dans la détermination des équilibres macro-économiques, par exemple dans la manière dont elle détermine le rapport entre créditeurs et débiteurs *via* la formation des taux d'intérêt, que son action doit nécessairement prendre appui sur la souveraineté. La construction institutionnelle qui détermine, à une époque particulière, les relations de dépendance liant le Trésor public à la banque centrale, constitue un des éléments-clef de cette action et de la manière dont elle organise le lien entre les dettes économiques et les dettes sociales. De nos jours, sa forme dominante dans les pays développés est connue sous le terme d'« indépendance de la banque centrale ». L'appellation est trompeuse car elle peut laisser croire que la banque centrale y exerce un pouvoir discrétionnaire, affranchi de toute subordination politique. L'exemple de la Bundesbank, pourtant unanimement présentée comme une des formes les plus extrêmes d'indépendance, montre qu'il n'en est rien. Cette banque centrale continue à être subordonnée au politique comme l'ont montré les conditions de négociation de l'entrée de l'Allemagne dans le SME ou le choix de la parité entre marks de l'Est et marks de l'Ouest au moment de la réunification. S'il n'est pas douteux que la construction institutionnelle appelée « indépendance de la banque centrale » a modifié le compromis monétaire antérieur en donnant un plus grand poids à l'objectif de stabilité des prix, pour autant le pouvoir monétaire continue d'y être subordonné au politique. Cette analyse, parce qu'elle s'oppose à l'idée d'une monnaie fonctionnelle et dépolitisée, conduit à s'interroger sur la viabilité de l'Euro tel qu'il nous est présenté aujourd'hui sous la forme d'un pouvoir monétaire autonome, celui de la BCE (banque centrale européenne), sans autorité souveraine de même échelle territoriale. Selon nous, cette architecture institutionnelle est profondément instable. La confiance dans la monnaie repose toujours sur l'adhésion commune à un même ensemble de valeurs. La mise en œuvre de la politique monétaire doit pouvoir s'appuyer sur cette adhésion commune.

BIBLIOGRAPHIE

AGLIETTA M. & ORLEAN A. (éds.), 1998. *La monnaie souveraine*. Paris, Odile jacob.

ANDREAU J., 1998. « Cens, évaluation et monnaie dans l'Antiquité romaine », *in* AGLIETTA M. & ORLEAN A. (éds.) : 213-250.

BARRAUD C., DE COPPET D., ITEANU A. & JAMOUS R., 1984. *Différences, valeurs, hiérarchie*. Paris, Editions de l'EHESS : 421.

DE COPPET D., 1998. « Une monnaie pour une communauté mélanésienne comparée à la nôtre pour l'individu des sociétés européennes », *in* AGLIETTA M. & ORLEAN A. (éds.), *La monnaie souveraine*. Paris, Odile Jacob : 175.

HELLWIG M., 1993. « The Challenge of Monetary Theory », *European Economic Review*, vol. 37 : 216.

SIMMEL G., 1987. *Philosophie de l'argent*. Paris, PUF : 195.

NOTES

1. L'anthropologie n'est pas la seule discipline visée. C'est vrai, globalement, de toutes les sciences sociales (histoire, sociologie ou psychologie). Ce préjugé épargne les disciplines comme les mathématiques ou la physique en raison du rôle qu'y joue la modélisation.
2. Ont participé à cet ouvrage Michel Aglietta, Jean Andreau, Mark Anspach, Jacques Birouste, Jean Cartelier, Daniel de Coppet, Charles Malamoud, André Orléan, Jean-Michel Servet, Bruno Théret et Jean-Marie Thiveaud.

INDEX

Mots-clés : anthropologie, confiance, dette, économie, légitimité, monnaie
Keywords : anthropology, debt, economics, legitimacy, money, trust

AUTEUR

ANDRÉ ORLEAN

Ecole Normale Supérieure/CEPREMAP